



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP POITIERS
SAID POITIERS EST
15 RUE DE SLOVENIE
86021 POITIERS CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 02 04 330 413 420
Déclarant 2 (C) : 13 10 764 808 241
Référence de l'avis : 23 86 A158268 63
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

14 AV DES BOSQUETS
86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN
Numéro FIP : 860 53 84 7699976789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 10/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 86002

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP POITIERS
SAID POITIERS EST
15 RUE DE SLOVENIE
CS 60565
86021 POITIERS CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Revenu fiscal de référence : 29 600

Nombre de parts : 5,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 02 04 330 413 420

Déclarant 1 - Nom de naissance : GENET

Déclarant 2 - Nom de naissance : TARDIEU

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3				5,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 28419	Déclar. 2	Total
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2842			25577
Salaires, pensions, rentes nets.....	25577			
BIC pro., régime micro, déclarés.....		13807		
Abattement ⁶	-	9803		
BIC pro., régime micro, nets.....	4004			
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....				4004
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			20	17
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				
Revenu brut global.....				29598
CSG déductible.....			- 1	
Revenu imposable.....				29597
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Total des réductions d'impôt²⁰				- 0
Impôt total avant crédits d'impôt.....				0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré 3	Montant retenu 3	Montant 3
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 3
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				- 3

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT DE LA RESTITUTION CALCULEE (voir ci-dessous) EST DE

3

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

29600

Les sommes inférieures à 8 € ne sont pas restituées (article 1965 L du Code Général des Impôts).

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

20

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2021.....	16253	16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052
---	------	------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
---	--------	--------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
---	--------	--------

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
--	--------	--------

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394
---	---------	---------

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401